

a.211.gh.- FX/mz.

Berne, le 10 septembre 1964.

Note pour le Chef du départementAffaire Serra.

La Commission des affaires étrangères du Conseil national tiendra séance le 15 septembre. Les deux questions suivantes sont à l'ordre du jour :

1) Question Auroi du 21 juillet 1964 ainsi conçue :

La presse rapporte que M. le Ministre Etienne Serra, chef du protocole aurait fait à deux reprises (au printemps lors d'une réception à une ambassade d'un pays arabe et dernièrement lors d'une manifestation d'une oeuvre de bienfaisance) des déclarations de caractère antisémite. Quels sont ces propos? Ne sont-ils pas de nature à créer des difficultés dans les relations que le chef du protocole doit entretenir avec toutes les nations et ne mettent-ils pas en cause la politique du département?

2) Question Bolla du 3 septembre 1964 ainsi formulée :

Il capo del dipartimento politico è pregato di voler riferire sull'esito dell'intervento a proposito del noto articolo nell'Economist, nonché esporre le circostanze che hanno indotto il ministro plenipotenziario signor E. Serra a dimissionare quale Capo del protocollo.

Pour vous permettre de répondre, nous vous donnons ci-après un résumé des faits :

1. Le 3 mars 1964, l'Ambassade de Tunisie offrait un dîner auquel participaient le Président de la Confédération et le Ministre Serra. Au cours de la conversation avec ses voisins de table, (Mme Morse), M. Serra a tenu des propos qui furent interprétés par cette dernière comme antisémitiques.
2. Tenu informé de ces propos par un journaliste, vous avez essayé de reconstruire la conversation, ce qui est éminemment difficile lorsqu'il s'agit de propos tenus au cours d'une réception de ce genre. La reconstruction de la conversation n'a pas donné la précision voulue.

Kopie in Dossier Serra



3. M. Serra a contesté l'exactitude des propos qui vous sont parvenus et le Président de la Confédération, qui se trouvait au bout de la table, n'en avait saisi que des parcelles. M. Serra vous a affirmé qu'il n'avait pas tenu des propos tels que "les peuples de culture chrétienne avaient la mission de s'associer pour se protéger du judaïsme international". Il a affirmé aussi qu'il n'aurait pas dit que "les Juifs possédaient la Palestine de force". En revanche, il a admis s'être exprimé de façon critique sur certaines personnalités juives et avoir fait part "de sa conviction que les Etats arabes n'accepteraient jamais Israël, ceux-ci considérant ce pays comme une écharde dans leur chair".
4. A la suite de l'enquête à laquelle vous avez procédé, vous êtes arrivé à la conclusion que, si les propos qui vous ont été rapportés étaient très exagérés, M. Serra n'avait pas fait preuve de la réserve et du tact nécessaires, ce qui a pu donner à son interlocutrice une impression erronée de son attitude à l'égard de la question juive. M. Serra s'est excusé auprès de vous en bonne et due forme et vous a donné l'assurance qu'il n'avait pas de sentiments antisémitiques.
5. Vous avez estimé néanmoins qu'il y avait une faute de sa part et avez prononcé une sanction à son égard. Celle-ci prit la forme d'une admonestation au sens de l'article 24 de l'ordonnance du 10 novembre 1959 sur les rapports de service des fonctionnaires. En outre, vous avez décidé de renvoyer de six mois la promotion qui vous avait été recommandée par la Commission des promotions en raison de son activité antérieure à l'incident. Vous avez voulu tenir compte en décidant ainsi des qualités dont M. Serra a donné la preuve au cours de ses activités, notamment de son dévouement, de son intérêt pour la chose publique et pour la défense des intérêts suisses. Vous teniez notamment à placer l'incident du 3 mars en relation raisonnable avec l'attitude antérieure de M. Serra.
6. Quatre mois plus tard, l'affaire Serra fut évoquée dans la presse au moment même où les activités commerciales de l'Egyptien Kamil en faveur de l'armement de la RAU étaient prises à partie. En ravivant l'affaire Serra à propos de l'affaire Kamil, certains éléments voulaient assurément donner l'impression que l'administration fédérale contenait des agents antisémitiques. L'"Economist" alla jusqu'à rapprocher l'affaire Serra des négociations entre la Suisse et la RAU au sujet des indemnités de nationalisation.

*brayes -
Expérience personnelle*

*Reception
B. Kamil*

*Correspondant de Jale
Information du moyen orient.
Economist : rectification
Revue Suisse : communiqué*

7. La campagne de presse qui s'ensuivit fut démesurée; elle gonfla l'affaire à telle enseigne que la position du Chef du protocole à l'égard notamment du corps diplomatique s'en trouvait grandement compromise. M. Serra s'en est rendu compte et, dans la lettre du 13 août 1964 qu'il vous a adressée pour demander au Conseil fédéral d'être relevé de ses fonctions, il s'est exprimé comme suit :

" L'ampleur qu'une partie de la presse donne à un incident à l'origine duquel je me trouve et les déductions qu'elle s'autorise à en tirer me font un devoir de préciser ma position dans cette affaire.

Je regrette sincèrement que les considérations que j'ai émises aient pu blesser des personnes qui les ont entendues et qui, les ayant mal comprises, leur ont donné une signification qu'elles n'avaient pas.

Je n'ai jamais eu de sentiments antisémites et je réproouve toutes les persécutions, notamment celles qui ont frappé les Israélites. Je n'ai aucune hostilité contre l'Etat d'Israël dont j'apprécie hautement les réalisations. C'est pourquoi je récuse de la façon la plus formelle la relation qui a été publiée de mes propos et les commentaires qu'elle a suscités.

Conscient de la situation équivoque dans laquelle me mettent les attaques dont je suis victime, et par respect pour le Conseil fédéral, je lui demande de me relever de mon mandat actuel. "

8. Le Conseil fédéral, dans sa séance du 20 août 1964, a accepté la démission de M. Serra. Il a été informé par vous-même que l'intéressé pourra encore rendre d'appréciables services à la Confédération et que le département s'efforcera de trouver pour lui une affectation évitant les répercussions toujours possibles vu les passions qui se sont déclenchées. Le même jour, le Conseil fédéral donnait à la presse le communiqué ci-joint.

9. Pour répondre aux questions précises de M. Auroi, nous vous donnons ci-après les informations suivantes :

- a) Le samedi 27 et le dimanche 28 juin, un bazar de charité était organisé à l'Hôpital Engeried en faveur de l'Ecole d'infirmières attachée à cet établissement. Mme Serra prêtait son concours. Son mari l'avait accompagnée. Les propos qu'il y tint n'ont pas pu être reconstitués. Vous trouverez ci-après la version que lui-même en a donnée trois semaines plus tard :

" Peu avant la fermeture se présentèrent deux jeunes gens que je ne connaissais pas. L'un d'eux avait visiblement consommé de l'alcool et faisait du bruit; l'autre était correct. A la demande d'une dame de nos amis que le premier importunait, je me suis approché avec l'intention de le calmer. Il s'est alors pris à parler de façon désobligeante de nos autorités, des représentations officielles suisses à l'étranger, disant en particulier "qu'elles ne faisaient rien pour les jeunes Suisses se trouvant en difficulté". J'ai manifesté mon étonnement de tels propos. Alors il a dit en substance que se trouvant aux Etats-Unis il avait demandé l'appui de notre représentation diplomatique au sujet de son service militaire et qu'on lui avait conseillé de le faire dans l'armée américaine. J'ai rétorqué que j'étais surpris qu'un fonctionnaire suisse eût donné un tel conseil, attendu que la Suisse avait signé un accord sur le service militaire des double nationaux avec les USA. Mon interlocuteur a enchaîné en disant que la Suisse ne défendait pas ses nationaux comme Israël le faisait. J'ai simplement ajouté que s'il pensait ainsi il avait peut-être à choisir; s'il avait la conviction que ce serait mieux pour lui, il pourrait aller faire son service militaire en Israël. "

- b) Nous ne pensons pas que l'affaire Serra puisse mettre en cause la politique du département. Dans tous les cas, aucun élément n'est intervenu qui puisse laisser supposer que nos relations avec l'étranger en souffriront.

10. Si M. Bolla devait vous demander des informations complémentaires sur l'article de l'"Economist", vous trouverez ci-jointe la note à l'éditeur que M. Heimo a remise à l'"Economist" sur nos instructions.

./.

2 annexes.

Michel.